

B917

Développement durable

Energies renouvelables

Etude réglementaire des énergies renouvelables

Depuis 2010, tout aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact doit intégrer une étude de faisabilité du développement du potentiel en énergie renouvelable (loi Grenelle 1). Cette formation propose de faire le point sur la réglementation, d'apporter des éléments concrets sur la méthodologie à mettre en œuvre pour la quantification des besoins énergétiques d'une ZAC et l'étude de faisabilité des ENR, ainsi que les avantages et inconvénients des différentes filières.

Tarifs

Prix 2020
685 € prix H.T.

Dates

1 jour

Lyon

- 11/06/2020

Objectifs

- **Maîtriser** les principes de base du contexte juridique
- **Identifier** les outils opérationnels permettant mettre en place une étude faisabilité du développement du potentiel en énergie renouvelable
- **Identifier** les modalités de réalisation du dossier réglementaire

Programme

Aspects juridiques et réglementaires

- Ce qui est demandé dans la loi Grenelle 1
- Lien avec l'étude d'impact
- Contenu du dossier de faisabilité du développement du potentiel en énergie renouvelable
- Quelle articulation avec les autres documents réglementaires ?

Caractérisation des besoins énergétiques du projet

- Démarche générale et les résultats attendus
- Hypothèses et les données d'entrée nécessaires
- Étude de cas : objectifs de performances énergétiques des constructions et des systèmes énergétiques, interactions entre hypothèses de consommation et scénario d'alimentation

Diagnostic du potentiel ENR

- Différentes filières : éolien, solaire, géothermie, aérothermie, hydrothermie, hydraulique, biomasse, biogaz, récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées
- Poursuite de l'étude de cas : l'utilisation des EnR&R avec leurs implications économiques, environnementales et sur le projet urbain

Justification du choix des filières énergétiques

- Les critères de choix
- Coûts, aides mobilisables et retours sur investissements

Retours d'expérience en milieu urbain et périurbain

Synthèse, préconisations et conclusions

Pédagogie

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges.

Pour tout renseignement, contactez :

GINGER BURGEAP

Christine DROUEL

Tél. : 04 37 91 20 50 – Mail : agence.de.lyon@burgeap.fr

Agence Centre-Est – 19 rue de la Villette

69425 LYON CEDEX 03

Pré-requis

Aucun pré-requis

Public(s) concerné(s)

Aménageurs, Urbanistes, Collectivités

Cette formation est disponible en Intra.